

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-12/2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

Objet : Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.

Absents, excusés : Virginie TARDY

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	Commune
Dépenses fonctionnement	317 989,05 €
Recette fonctionnement	346 426,11 €
Résultat de l'année	28 437,06 €
Résultat antérieur	62 958,71 €
Résultat définitif	91 395,77 €
Dépenses investissement	659 850,13 €
Recettes investissement	502 181,01 €
Résultat de l'année	-157 669,12 €
Résultat antérieur	206 366,55 €
Résultat définitif	48 697,43 €
Reste à réaliser (<i>crédits 2022 reportés en 2023</i>)	
Dépenses	152 531,17 €
Recettes	162 526,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif pour l'exercice 2022 pour le budget M14

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 5 avril 2023

Le Maire

Pierre COLOMB